



Paris, le 5 Octobre 2012

Le Réseau Français pour la Santé Animale (RFSA) fonctionne comme une plateforme miroir, nationale, de la plateforme technologique européenne pour la santé des animaux (ETP-GAH), sur mandat de la DGAI (Direction Générale de l'Alimentation). Il regroupe la quasi intégralité des parties prenantes à la recherche et à la surveillance en santé animale et santé publique vétérinaire ainsi que celles impliquées en matière de gestion sanitaire vétérinaire. Son action s'inscrit dans la dynamique "Une Santé" ("*One Health*") qui considère globalement "la santé" comme la résultante des interactions sanitaires entretenues entre populations humaines et animales (besoins alimentaires des hommes à satisfaire et risques associés aux maladies des animaux, contrôle des risques liés aux maladies zoonotiques qui affectent animaux et hommes).

Dans l'exercice de sa mission visant à déployer les recherches indispensables face aux dangers et aux risques de maladies émergentes sur le territoire national, le RFSA a identifié une faille majeure d'organisation de la politique nationale de recherche qui mérite toute la considération des pouvoirs publics.

A l'aune de son expérience de la gestion des besoins de connaissances, d'outils (*réactifs de diagnostic, vaccins, ...*) et de savoir-faire, lors de plusieurs émergences pathologiques qui menaçaient les cheptels (ex: fièvre catarrhale ovine (FCO), virus Schmallenberg (SBV), ...), le RFSA a été confronté à la situation paradoxale de savoir mobiliser en un temps très bref toutes les compétences nécessaires à la conduite des recherches indispensables, sans pouvoir les amorcer dans la dynamique appropriée faute de moyens financiers accessibles dans le délai imposé par l'urgence des situations.

En effet, les membres du RFSA impliqués en recherche publique (ANSES, Ecoles vétérinaires, INRA, CIRAD ...) n'ont pas la flexibilité structurelle permettant la couverture financière instantanée des recherches sur les émergences pathologiques. Face à ces besoins, pour garantir la totale réactivité des chercheurs compétents, pour faire émerger des innovations compétitives en situation de crise sanitaire, nous avons identifié le besoin incontournable d'une réserve budgétaire dédiée aux recherches en urgence sanitaire, immédiatement mobilisable par l'autorité administrative compétente. L'absence de moyens dédiés a constitué un goulot d'étranglement qui a entravé la réactivité de la France face à de récentes émergences pathologiques qui, pour l'instant, ont menacé le secteur de l'élevage mais qui pourrait également concerner des émergences zoonotiques mettant alors en péril la santé publique.

Constatant le danger induit en matière de santé publique vétérinaire, et la cohérence de cette proposition avec la stratégie Européenne pour la santé animale « *prévenir, c'est mieux que guérir* », le RFSA recommande que l'Etat français **soit doté d'une réserve budgétaire, sur ligne dédiée annuellement reconduite, placée sous tutelle administrative compétente**, destinée à soutenir dans l'urgence les efforts coordonnés de la recherche face à des émergences pathologiques mettant en péril l'économie de l'élevage ou la santé publique (maladies transmises à l'Homme).

Contact : [Secretaires-RFSA@rfsa.net](mailto:Secretaires-RFSA@rfsa.net)